Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260415-CC_2026_04_N33-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 15 avril 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Thierry MOAL - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - Catherine GOURMELON – François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Carole AUTRET - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Stéphanie DUMONT - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Paul GOARANT (pouvoir à Sophie AUTRET), Joseph QUEMENER (pouvoir à Pascale BOU LAHDOU), Guy LE DUFF (pouvoir à Stéphane RIOU)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
9 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 41	**Secrétaire de séance :**
9 avril 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Délégation – Commission d'Appel d'Offres

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-04-N33	5.3	Stéphane CLOAREC

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être composée du Président, membre de droit, ou de son représentant (par arrêté de délégation) et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la commune au nombre d'habitants le plus élevé (soit 6 membres dont le Président de l'EPCI).
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.
Les membres de la CAO sont élus au sein de la Communauté à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; il s'agit donc d'un scrutin de liste.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de la proposition de répartition suivante :

Président	**Membre Suppléant**
Stéphane CLOAREC	**Maël SAILLOUR**
Membre titulaire	**Membre suppléant**
Gildas BERNARD	**Stéphane RIOU**
Marc SIMON	**Thierry GAUDEC**
Frank COCAIGN	**Éric MIOSSEC**
Jacques EDERN	**Michèle QUEAU**
Éric LE BOUR	**Éric GRALL**

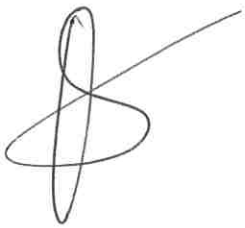
DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'entériner la composition, susvisée, pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260415-CC_2026_04_N33-DE

Présents	**41**
Pouvoirs	**3**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

